



**Procès- Verbal du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

**Jeudi 13 Février 2025 20h00**

**Etaient présents :**

Patrick KOEBERLE, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Sylvy HAUFF, Pascale GIRARD, Louis-Georges THANNBERGER, Christine HANQUEZ, Danielle DUREL, Anne PICHON, Laurent HIRIBARRONDO, Liliane MORELLEC

**Absents excusés et représentés :**

Marc TOURELLE : pouvoir à Patrick KOEBERLE

Monsieur André BLUZE : pouvoir à M. THANNBERGER

Madame Delphine FOURCADE : pouvoir à M. RAGUENES

Madame Marie-Hélène HUCHET : pouvoir à Armelle LUCAS de PESLOUAN

**Absent excusé :** Jean-Michel ARNOUX

**Absente :** Pauline LACLEF

**PRESENTATION DE MME GIRARD**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

**DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DELIBERATIONS :**

- **2025 01 01 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 DU CCAS**
- **2025 01 02 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 DE LA RPA**
- **2025 01 03 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE FRAIS DE SANTE / MME X**

## **20h00 OUVERTURE DE SEANCE**

11 membres présents, le quorum est atteint

## **PRESENTATION MME GIRARD**

Suite à la démission de Madame Isabelle DANSETTE, le Président a procédé à la nomination de Madame Pascale GIRARD, bénévole à Entraide Logement. Bienvenue à elle.

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Danielle DUREL est désignée secrétaire de séance

## **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **DECISION PRISE PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- 29/01/2025 : Convention pour 2 jours de formation avec l'UNCCAS pour un agent : 495 € TTC

## **DELIBERATIONS**

### **2025 01 01 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 CCAS**

#### **EXPOSÉ : Patrick KOEBERLE**

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, il convient de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit être présenté dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif.

PJ : rapport d'activités 2024 + rapport d'orientations budgétaires 2025 Service Social CCAS

#### **DELIBERATION :**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des CCAS, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2312-1 ;

CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur KOEBERLE sur les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2025 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE la présentation du rapport sur les orientations budgétaires du CCAS pour l'exercice 2025 conformément à la réglementation en vigueur, au cours de la présente séance.

## **2025-01-02 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 BUDGET ANNEXE RPA**

### **EXPOSÉ : Patrick KOEBERLE**

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, il convient de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit être présenté dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif.

PJ : rapport d'activités 2024 + rapport d'orientations budgétaires RPA 2025

### **DELIBERATION :**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des CCAS, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2312-1 ;

CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur KOEBERLE sur les orientations budgétaires de la Résidence les Jardins de Noisy pour l'année 2025 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE la présentation du rapport sur les orientations budgétaires de la Résidence Les Jardins de Noisy pour l'exercice 2025 conformément à la réglementation en vigueur, au cours de la présente séance.

**2025-01-03 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE MADAME X**

**EXPOSÉ** : Patrick KOEBERLE - Rapport social établi par Mme Iman BEN-BAHA :

**DELIBERATION** :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le rapport social dressé par Mme BEN-BAHA, assistante sociale du Département des Yvelines ;

CONSIDERANT la situation financière difficile de Madame X domiciliée à Noisy-le-Roi ;

CONSIDERANT les frais dentaires de Madame X ;

Entendu l'exposé du rapporteur Monsieur KOEBERLE ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1°) **DECIDE** d'accorder une aide financière de 400 EUROS à Madame X domiciliée à Noisy-le-Roi, pour ses frais dentaires ;

2°) **PRECISE** que l'aide sera versée directement au cabinet dentaire situé XXX ;

2°) **PRECISE** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 65134 du budget de l'exercice en cours.

**PROCHAINE REUNION** : jeudi 3 avril 2025

La séance est levée à 22h45

PV approuvé en séance le 3 avril 2025

Le Vice-Président,



Patrick KOEBERLE

La secrétaire de séance,



Danielle DUREL